AFNOR initie une démarche prospective avec les nombreux acteurs concernés pour structurer la filière Silver Economie en élaborant, collectivement, des normes d'application volontaire. Une initiative au cœur des débats de la première édition du Salon Silver Economy Expo qui se tient jusqu'au 7 décembre à Paris.

Pour apporter des repères de confiance légitimes, AFNOR initie un groupe de réflexion afin d'identifier et fédérer les acteurs concernés par la Silver Economie pour définir, par consensus, les besoins actuels et à venir de normes. Constitué de représentants d'entreprises, assureurs, centre d'innovation et recherche, d'administrations, de représentants des consommateurs et de la société civile, il se réunira à intervalles réguliers pour et rendra ses conclusions en fin d'année 2014.

Les normes AFNOR sont des bonnes pratiques proposées par des représentants d'organisations désireux de définir des règles du jeu partagées. Documents de référence optionnels mais légitimes, ils sont élaborés selon une méthodologie éprouvée et contribuent à l'autorégulation des pratiques. Les normes volontaires constituent également une solution pour lutter contre l'inflation des normes réglementaires [1] . E-autonomie, domotique, technologies pour l'autonomie, robotique pour l'autonomie, téléassistance/bouquet de services, géronsolutions, gérontechnologies…
Les projets ne manquent pas, dans tous les secteurs de l'économie, pour faire face à l'allongement de la durée de la vie des français
[2]
.
Ces normes ne verront le jour qu'à la demande des acteurs concernés et grâce à leur mobilisation.

Les normes déjà publiées par AFNOR : qualité de service en téléassistance , services aux personnes à domicile
,

établissements d'hébergement pour personnes âgées
,
livre blanc sur accessibilité numérique
,
accessibilité et qualité de service dans les services de transport
,
fauteuils roulants
,
interface utilisateur
,
accessibilité des établissements recevant du public
,
évacuation des personnes en situation de handicap dans les établissements recevant du public
,
gouvernance de la chaîne de l'accessibilité d'un bâtiment et de ses abords
.

En savoir plus sur « la normalisation pour anticiper les besoins de la Silver Economie »…

Qu'est-ce qu'une norme volontaire ?

Une norme volontaire est un document de référence publié par AFNOR, faite de manière itérative et collaborative avec le concours actif des professionnels fédérés de manière représentative (industriels, consommateurs, associations, syndicats, collectivités locales…). Elle fournit des principes et des exigences pour une activité ou ses résultats. 33 000 normes volontaires sont aujourd'hui en vigueur. Seules 1% sont rendues obligatoires par la réglementation. Revues systématiquement et a minima tous les cinq ans pour lutter contre toute obsolescence, les professionnels décident leur maintien, mise à jour ou annulation. Sur les 1942 nouveaux documents publiés en 2012, 1224 étaient des révisions. 1543 normes ont été retirées des collections**.**

A propos d'AFNOR

L'association AFNOR et ses filiales constituent un groupe international au service de l'intérêt

général et du développement économique. Il conçoit et déploie des solutions fondées sur les normes, sources de progrès et de confiance. Les missions d'intérêt général sont assurées par l'association dans le cadre d'un décret qui lui confère l'animation et la coordination du système français de normalisation, la représentation des intérêts français dans les instances européennes et internationales de normalisation, l'élaboration et la diffusion des normes. Ses filiales - formation, évaluation et certification, réseau international - quant à elles, exercent des activités de marché dans un environnement concurrentiel et en respectent strictement les règles. La direction générale du Groupe est assurée par Olivier Peyrat. Pour en savoir plus : www.afnor.org